

Conditions générales de vente

des formations réseau Assomption France

2026-2027

■ Désignation

ASSOMPTION FRANCE est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers liés au monde scolaire. Son siège social est fixé au 39 quai Jean Jacques Rousseau, à LA MULATIERE. **ASSOMPTION FRANCE** conçoit, élabore et dispense des formations pour les établissements scolaires du réseau Assomption ou pour d'autres établissements ou entités dans le respect des critères qualité qu'il a établis. Des stages nationaux, inter-établissements, sont également proposés.

Il s'agit d'un institut missionné par l'enseignement Catholique, certifié QUALIOPI, pour assurer la formation continue des enseignants et personnels employés dans ce cadre.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ASSOMPTION FRANCE.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **stages nationaux** : les formations inscrites au catalogue d'ASSOMPTION France et qui s'adressent à des stagiaires issus de différentes structures.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et de gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **ASSOMPTION FRANCE** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, à l'ordre **d'ASSOMPTION FRANCE**.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal ainsi que l'impossibilité de bénéficier de nouvelles prestations du centre de formation.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation, au moyen de la convention fournie par **ASSOMPTION FRANCE**. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du formulaire que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **ASSOMPTION FRANCE**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **ASSOMPTION FRANCE** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **ASSOMPTION FRANCE** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **ASSOMPTION FRANCE** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné ou à une réduction. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **ASSOMPTION FRANCE**, sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **ASSOMPTION FRANCE** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix TTC de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix TTC de la formation

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, les formations commencent à 10h le premier jour de la formation et se terminent à 16h le dernier jour. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée, à condition que le bulletin soit dûment renseigné et signé.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **ASSOMPTION FRANCE** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

■ Convocation, facture et attestation

Pour chaque action de formation, un bulletin d'inscription est rempli par le Client, qui reçoit en retour, en guise de confirmation, une convocation destinée au Stagiaire. Une facture est émise en direction du Client.

A l'issue de la formation, **ASSOMPTION FRANCE** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

■ Tarif des formations

Le tarif des stages nationaux est présenté dans le catalogue de formation d'**ASSOMPTION FRANCE**. Il est calculé en fonction des moyens pédagogiques mis en œuvre : formateurs, locations, matériel...

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **ASSOMPTION FRANCE** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'**ASSOMPTION FRANCE**.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

ASSOMPTION FRANCE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période de deux années scolaires.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **ASSOMPTION France** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera d'abord recherché une solution à l'amiable.